



Rapport d'Activité 2023

EQUIPE SPECIALISEE
DE SOINS INFIRMIERS PRECARITE
16 rue du Général Brunet
75019 Paris

TEL. 09 73 89 25 38

FINISS 750070070

Equipe
Spécialisée
de **S**oins
Infirmiers
Précarité

Siège social :

55 rue de Belleville
75019 Paris
Tel : 01 85 08 50 92

fondation@fmdc.fr
www.fmdc.fr

SOMMAIRE

1. Présentation Générale	3
1.1 Présentation de la Fondation Maison des champs.....	3
1.2 Présentation de l'ESSIP de la Fondation Maison des Champs.....	5
2. Bilan annuel.....	5
2.1 LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023	5
2.2 LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'ESSIP	6
2.2.1 La demande d'accompagnement	6
2.2.2 La réception du signalement	6
2.2.3 L'établissement du plan de soins	6
2.2.4 L'adaptation de l'accompagnement.....	7
2.2.5 Les outils de l'accompagnement.....	7
2.3 ANALYSE DE L'ACTIVITE DE L'ESSIP	8
2.3.1 Territoire géographique	8
2.3.2 Particularités de la population accompagnée par l'ESSIP	8
2.3.3 Taux d'activité de l'ESSIP en 2023.....	10
Au mois de décembre 2023, la capacité de l'ESSIP a été étendue à 44 places.....	11
2.3.4 Répartition des âges en 2023.....	11
2.3.5 Nouvelles demandes pour l'ESSIP en 2023.....	11
2.3.6 Les prescripteurs de l'ESSIP en 2023.....	12
2.3.7 Motif de refus des patients en 2023.....	12
2.3.8 Motifs de prise en charge	13
2.3.9 Actes réalisés.....	13
2.3.10 Motifs de sortie.....	14
3. Les ressources humaines	15
4. Les perspectives 2024.....	15

1. PRESENTATION GENERALE

1.1 PRESENTATION DE LA FONDATION MAISON DES CHAMPS

Organisme gestionnaire

Fondation Maison des Champs
55 rue de Belleville 75019 paris
fondation@fmdc.fr
01 85 08 50 92

Président du Conseil d'administration
Pascal SANZ

Directeur général de la Fondation
Jérôme LUCAS

Équipe Spécialisée Soins Infirmiers Précarité

Fondation Maison des Champs
16 rue du Général Brunet
75019 Paris

Téléphone : 07.69.85.93.41

Infirmière coordinatrice
Nathalie CERVI
essip@fmdc.fr

Le Projet associatif de la Fondation Maison des Champs de Saint François d'Assise est à la fois une présentation de ses valeurs, de ses actions et des principes de leur mise en œuvre à l'intention des personnes qu'elle accompagne et de ses partenaires. Il se propose également de contribuer à donner du sens à l'engagement des salariés et des bénévoles de la Fondation. Il entend enfin fournir des axes pour préparer l'avenir de celle-ci, notamment en inspirant ses plans stratégiques triennaux.

UNE AMBITION

L'ambition de la Fondation Maison des Champs est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester, d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain et ainsi de contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chacun, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes, quel que soit leur âge, en situation de dépendance à autrui - tels que les enfants, ou souffrant de précarités, de fragilités, de handicap ou de vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribuent à donner sens à leur vie malgré leurs incapacités.

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres, et avec son entourage.

« Être chez soi c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier.

NOS VALEURS

Dans la continuité de l'histoire de la Fondation Maison des Champs et conformément à ses statuts et à sa mission d'accompagner au domicile, les administrateurs, les professionnels et les bénévoles engagés dans son projet affirment :

- Le devoir humain d'accompagner l'autre dans son habitat jusque dans les situations de plus grandes fragilités et jusqu'au terme de sa vie.
- Le devoir de solidarité, de fraternité et de bienveillance.
- Le respect absolu de la personne accompagnée dans ses choix et ses droits.
- L'exigence de la qualité des services apportés en interdépendance avec le développement et la reconnaissance des compétences des professionnels de la Fondation, ainsi que celles, distinctes, de ses bénévoles.
- La nécessité d'être en permanence en état de veille et d'alerte pour répondre aux nouvelles situations de fragilités ou d'exclusions des personnes.
- La volonté de définir ses actions en cherchant à prendre une part active, à son niveau, à la réalisation des objectifs de développement durable définis ou proposés par l'Organisation des Nations Unies.
- Le caractère non lucratif des actions de la Fondation, attaché à son statut, qui l'oblige à consacrer toutes ses ressources à la mise en œuvre de ses missions.

Plus de 2000 personnes chaque année en région parisienne sont soutenues et accompagnées par les services suivants :

Le Service Autonomie à Domicile – SAD :

- Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
(300 places autorisées personnes âgées, 25 places autorisées personnes handicapées)
- L'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)
(20 places autorisées)
- Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- Garde itinérante de nuit
- Les Appartements d'Hébergement Temporaire (AHT)
(10 places dont 2 d'urgence)
- Les plateformes de nuit des Unités de Logements Spécialisés (ULS)

Le service Santé Précarité Inclusion

- L'équipe Spécialisée de Soins infirmiers Précarité (ESSIP)
(44 places autorisées)

La crèche Sainte-Lucie (66 berceaux)

Le Service d'Accompagnement à la vie sociale - SAVS

- SAVS de jour (45 places destinées aux personnes en situation de handicap psychique)
- SAVS de nuit (11 places)

Les services d'appartements de Coordination Thérapeutique - ACT

- ACT de Paris (39 places autorisées)
- ACT du Val de Marne (44 places autorisées)
- ACT « Hors les Murs » (15 places autorisées)

La coordination des équipes mobiles « mesure 27 »

Les services d'Action Sociale et Solidaire

- Le Carrefour des Solidarités
(90 bénévoles accompagnent plus de 200 personnes du 19^{ème} arrondissement de Paris)
- Solidarité Indochine Sérurier (SIS) :
(inspiré par le Carrefour, implanté au cœur de la cité Paris Habitat Indochine Sérurier)
- Habitants solidaires
(projet avec Elogie SIEMP de lutte contre l'isolement et la grande précarité des locataires)

L'Institut de Recherche et de Formation en Interventions Sociales et de Santé (IRFISS)

1.2 PRESENTATION DE L'ESSIP DE LA FONDATION MAISON DES CHAMPS

DATE DE CREATION	PUBLIC ACCOMPAGNE	CAPACITE	LOCALISATION
Mars 2022	Personnes en grande précarité	22 places autorisées 44 places à compter du 01/12/2023	16 rue du Général Brunet 75019 Paris

2. BILAN ANNUEL

2.1 LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023

La recherche de locaux :

En 2022, l'ESSIP avait ouvert ses portes rue des Prairies, dans le 20ème arrondissement ; au fil du temps, il est apparu que ces locaux ne répondaient pas complètement aux besoins de l'équipe, notamment du fait de l'éloignement physique des autres services de la Fondation.

En juin 2023 ; l'ESSIP a donc pu intégrer les locaux du 16 rue Général Brunet dans le 19ème arrondissement dans lesquels se trouvent déjà le SAAD, le SSIAD et le service des Appartements d'Hébergement Temporaire.

La constitution de l'équipe

L'année 2023 a permis de consolider l'équipe soignante : les recrutements IDE ont été quasiment permanents tout au long de l'année et restent une difficulté majeure.

Cependant, l'expérience montre que la plupart des demandes concernent des demandes de soins d'hygiène et de soins infirmiers qui ne sont pas 7 jours sur 7.

Avec une infirmière et le soutien permanent de l'IDEC, l'ESSIP a ainsi pu honorer presque toutes les demandes en soin.

En 2023, 3 demandes ont été refusées du fait du manque d'infirmière.

Les rencontres partenariales

L'année 2023 a permis de poursuivre un fort travail partenarial. Les liens avec certains acteurs ont pu se consolider fortement permettant des orientations très adaptées d'une part et des accompagnements pluridisciplinaires facilités d'autre part.

Parmi ceux-ci, on peut citer l'Armée du Salut, le CHU la Boulangerie, le CHU l'Etape, la CPTS du 18ème arrondissement, le centre LEVERT, l'Association Pour l'Amitié.

A titre indicatif, 18 rencontres partenariales de communication et/ou présentation de l'ESSIP à des équipes (CHU, CHRS, CSAPA, M2A, CPTS) ont eu lieu en 2023.

Par ailleurs, l'ESSIP a pu intervenir et/ou participer à plusieurs événements : Séminaire du SIAO, Séminaire Interface, Tables tactiques de la M2A, rencontres Inter ESSIP d'Ile de France.

La création du guichet unique

L'année 2023 a vu naître le guichet unique porté par Basiliade.

La naissance et la structuration du guichet unique ont été l'occasion de nombreuses réunions de travail avec les autres équipes « mesure 27 » de Paris sur la définition des indicateurs, les modalités de signalement, la communication.

Par ailleurs, sur le dernier trimestre 2023, deux personnes ont été accompagnées par l'ESSIP après un signalement par le guichet unique.

L'extension

Fin 2023, une extension de 22 places a été accordée à l'ESSIP, portant la capacité totale de l'équipe à 44 accompagnements.

Cette extension répond à une forte demande sur le territoire et permet donc de répondre plus largement à ces demandes.

2.2 LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'ESSIP

Le fonctionnement de l'ESSIP repose sur une très grande souplesse, une forte réactivité et une capacité d'évolution de l'accompagnement.

2.2.1 La demande d'accompagnement

La demande d'accompagnement est le plus souvent formulée par un travailleur social.

Elle se fait le plus souvent par mail ou téléphone directement et, depuis fin 2023, également à travers le guichet unique.

Les contacts de l'ESSIP sont communiqués à travers des plaquettes diffusées auprès de partenaires et également à travers les outils de communication mesure 27.

Le numéro de téléphone et le mail indiqués sont ceux de l'IDEC.

2.2.2 La réception du signalement

Lorsqu'une demande est formulée, l'IDEC cherche auprès de la personne à bien comprendre la situation :

- Besoins identifiés en soins
- Conditions d'habitat
- Situation administrative
- Professionnels engagés dans le suivi
- etc.

Dans les 24 heures qui suivent la demande (sauf indisponibilité du patient), l'IDEC va à la rencontre du patient. Cette rencontre a plusieurs objectifs :

- S'assurer du consentement du patient à l'intervention
- Ecouter ses demandes et besoins
- Connaître les antécédents du patient et le réseau de soins qui l'entoure
- Expliquer le fonctionnement de l'ESSIP
- Etablir un plan de soins

2.2.3 L'établissement du plan de soins

En fonction de l'évaluation faite, l'IDEC propose au patient un plan de soins ; il peut se décliner sur plusieurs versants selon les besoins identifiés et les attentes de la personne :

- Aide à la toilette, au lever, au coucher
- Aide à la prise du traitement
- Accompagnement vers un retour à l'autonomie
- Accompagnement vers un rétablissement de l'estime de soi

- Coordination du suivi de soins (recherche de médecins traitants, de kinésithérapeutes, ...) accompagnements à certains RDV, ...
- Soins non déléguables : préparations de piluliers, injections, pansements

En fonction du rythme de vie de la personne et de ses souhaits, l'IDEC propose les fréquences et horaires de passage pour les soins qui semblent le plus adaptés.

L'IDEC établit un plan de soins avec l'accord du patient. Celui-ci est conservé dans le dossier du patient et réévalué à intervalle régulier.

2.2.4 L'adaptation de l'accompagnement

Une fois l'accompagnement mis en place, plusieurs situations peuvent se produire :

- La personne adhère à l'accompagnement et accepte sans problème les passages de soignants.
- La personne adhère à l'accompagnement mais peut s'absenter en journée, oublier les passages, ne pas être en forme à un moment donné. Les soignants ont alors pour habitude d'évaluer et adapter leur proposition : reporter le passage à l'après-midi, au lendemain, ne faire qu'une partie du soin prévu, accompagner le soin d'un café ou d'une discussion, ...
- La personne n'adhère pas aux soins et refuse en continu pendant plus d'un mois l'ensemble des passages : l'IDEC informe alors le patient et le travailleur social orienteur de l'arrêt de l'accompagnement par l'ESSIP et de la possibilité de reprendre cet accompagnement plus tard à un moment qui conviendra mieux à la personne. Ainsi en 2023, 3 personnes ont bénéficié d'une « réadmission ».

2.2.5 Les outils de l'accompagnement

- Administratifs :
 - Un dossier d'évaluation
 - Un dossier de soins informatisé LSWA
 - Un dossier papier qui est laissé dans le lieu de prise en charge des patients
 - Les soignants sont équipés de téléphones portables et d'un logiciel mobile de soins.
- Relationnels :
 - Les soignants font preuve d'une très grande empathie afin de permettre aux patients de réaccéder aux soins.
 - La plupart des patients de l'ESSIP ne sont pas dans une très grande dépendance physique dans la vie quotidienne (GMP : 440), ils sont par contre, dans une situation de démission du prendre soin d'eux-mêmes qui se traduit selon les situations par des situations d'incurie, de rupture complète de parcours de soins, d'état général très délétère, d'encombrement du logement, etc.
 - Les soignants prennent en compte ce contexte, avec pour objectif, d'accompagner la personne à prendre de nouveau soin d'elle-même, d'une part en rendant les soins acceptables, d'autre part en accompagnant la personne pour qu'elle réapprenne à les réaliser elle-même et enfin en mobilisant autour de la personne les partenaires nécessaires.

- Partenariaux :
 - Pour beaucoup des patients accompagnés par l'ESSIP, la question du parcours de soins est un enjeu important.
 - Certains d'entre eux n'ont plus accès aux soins depuis des années, d'autres ont gardé de mauvais souvenirs de soins trop difficilement accessibles, d'autres enfin ne sont pas en mesure de prendre des rendez-vous, de les honorer, du fait de leur situation administrative ou d'une incapacité.

Ainsi en 2023, 22 professionnels de santé (médecins, kiné, réseau de soins palliatifs, pédicure, psychologue, ophtalmo) ont été mis en place par l'ESSIP pour des personnes accompagnées.

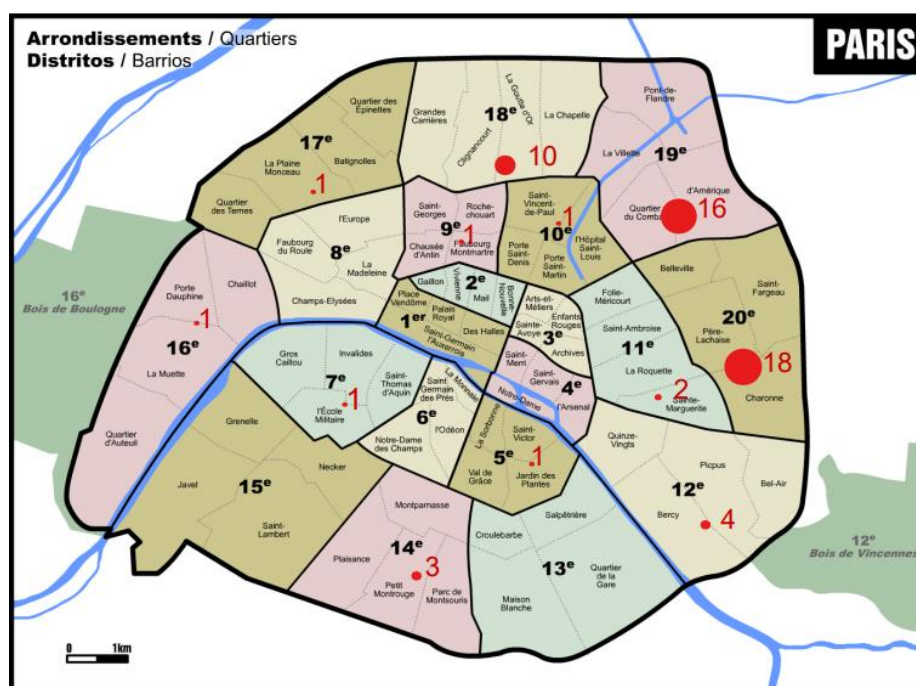
2.3 ANALYSE DE L'ACTIVITE DE L'ESSIP

59 personnes ont été accompagnées par l'ESSIP en 2023.

2.3.1 Territoire géographique

En 2023, l'ESSIP intervient sur tout Paris.

Parmi les 59 personnes accompagnées, 44 sont hébergées sur les 18ème, 19ème et 20ème arrondissement, 15 sur les autres arrondissements :



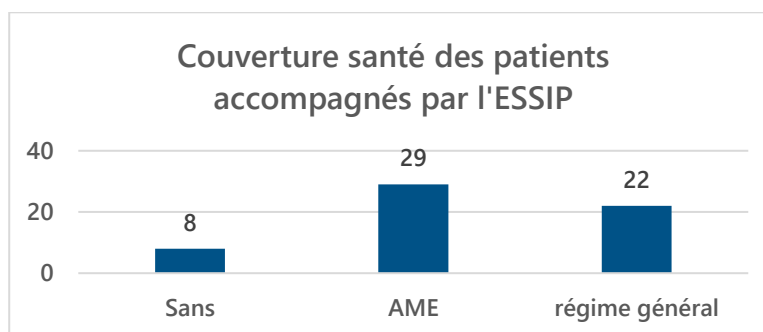
2.3.2 Particularités de la population accompagnée par l'ESSIP

L'ESSIP est dédiée aux personnes en situation de grande précarité.

Concrètement cela se traduit dans l'accès aux soins par plusieurs caractéristiques :

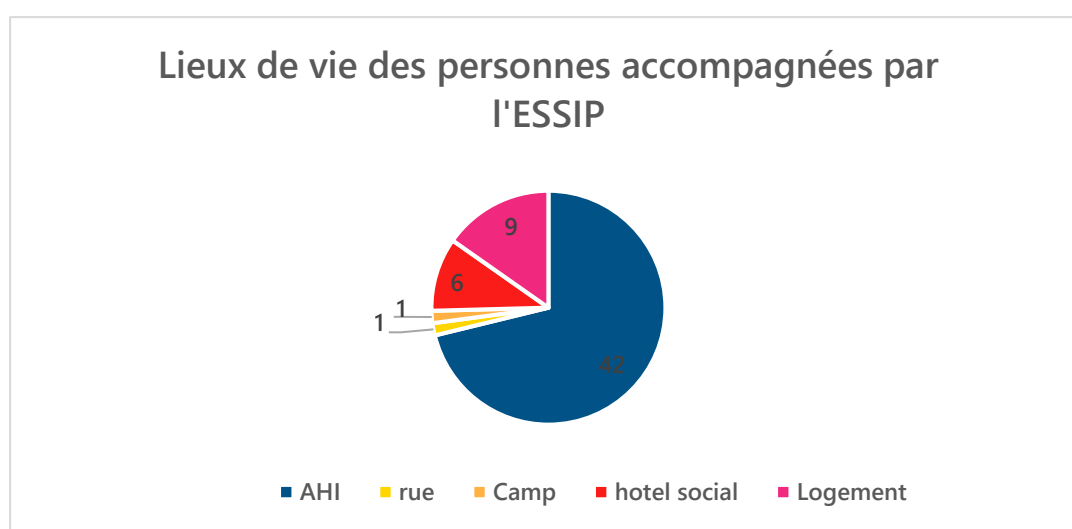
Défaut de couverture santé :

L'existence d'une couverture santé n'étant pas un critère restrictif à la prise en charge par l'ESSIP, certaines des personnes accompagnées par l'ESSIP n'ont pas de couverture santé, ce qui complique pour elles l'accès aux soins.



Dans ces situations, l'ESSIP intervient le plus souvent en partenariat avec les PASS (Parcours d'accès spécifique santé) qui peuvent prescrire les soins et fournir les traitements nécessaires. Grâce à un partenariat avec la Pharmacie Solidaire l'ESSIP est quant à elle en mesure de suppléer aux besoins de gants de toilette, du savon, produits d'hygiène, etc.

Lieux de vie des personnes accompagnées par l'ESSIP



Une grande majorité des personnes accompagnées par l'ESSIP sont hébergées en CHU ou CHR, parfois en dispositif hivernal d'urgence.

Quelques-uns sont logés dans des appartements privés, mais insalubres. Ainsi en 2023, les soignants de l'ESSIP ont eux-mêmes participé à deux désencombrements de logement.

Une personne est à la rue mais fréquente quotidiennement un accueil de jour dans lequel les soignants peuvent prodiguer les soins.

Hébergement en AHI (Accueil d'Hébergement et d'Insertion)

Quarante-deux personnes auprès de qui intervient l'ESSIP sont hébergées en AHI. Ce qui signifie que les personnes sont majoritairement accompagnées sur le plan social par les équipes des centres d'hébergement, l'ESSIP étant quant à elle dédiée à l'accompagnement dans les soins de la vie quotidienne.

Ces modalités d'intervention invitent à un travail très partenarial, seul gage de la cohérence de l'accompagnement proposé.

Dans cette optique, les soignants et l'IDEC de l'ESSIP sont régulièrement invités à des réunions de coordination sur les centres d'accueil.

Logement

Neuf personnes accompagnées par l'ESSIP sont logées. Elles sont le plus souvent signalées par les CPTS ou les M2A.

Elles sont la plupart du temps dans des conditions de vie extrêmement délétères : isolement social important, insalubrité du logement, éventuellement défaut d'eau, d'électricité.

Ces accompagnements sont parfois assez chronophages pour l'ESSIP. En effet, le plus souvent l'ESSIP est appelée pour intervenir sur un temps donné, le temps qu'une situation se débloque et permette qu'une solution pérenne soit trouvée.

Mais ces personnes, logées et très isolées, sont le plus souvent en rupture de droit ; tout est alors à faire : mise sous protection juridique, paiement des factures, mise en place d'intervenants, etc.

Ces situations sont généralement accompagnées par des travailleurs sociaux de secteur (EPS), eux-mêmes dépendants des travailleurs sociaux des bailleurs sociaux.

Les démarches sont souvent très longues.

Personnes à l'hôtel

Six personnes ont été accompagnées à l'hôtel.

Ce sont également des accompagnements assez spécifiques : en effet, bien qu'accompagnées par des travailleurs sociaux, les personnes hébergées à l'hôtel peuvent se trouver assez isolées.

Cependant, les accompagnements, comme en CHU ou CHRS font appel à un réel travail partenarial avec les différents acteurs engagés autour de ces personnes.

Personnes en rue

L'ESSIP a priori n'intervient pas auprès de personnes en rue. En effet pour la réalisation des soins, il est le plus souvent nécessaire d'avoir un point d'eau. Par ailleurs d'autres équipes (EMEOS, maraudes) sont dédiées aux personnes en rue.

Cependant, l'ESSIP a parfois été sollicitée pour des personnes en rue, très installées dans un accueil de jour, sur demande du travailleur social de l'accueil de jour.

Ce sont des modalités d'action qui s'avèrent possibles lorsqu'elles conviennent à la fois à la personne et à l'accueil de jour et qui ont donc permis aux accompagnements de se mettre en place.

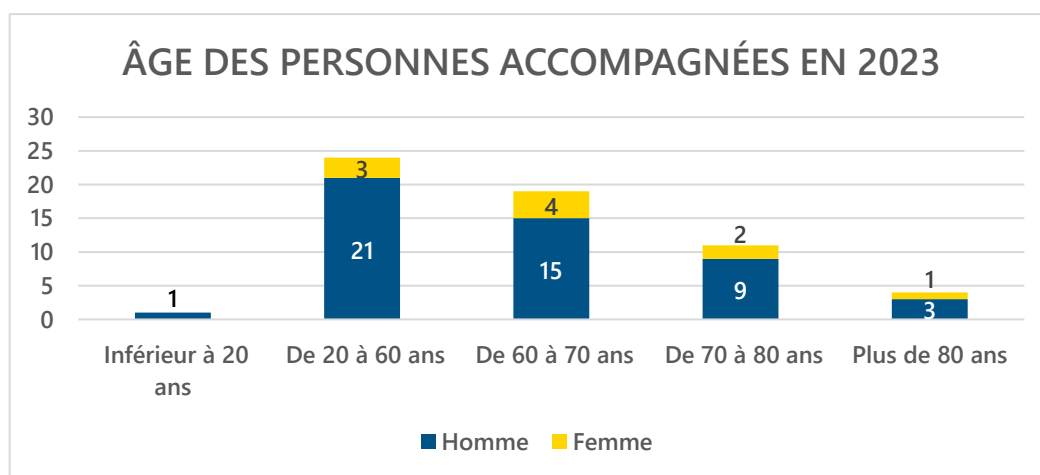
2.3.3 Taux d'activité de l'ESSIP en 2023

Mois	Patients	Autorisés	Forfaits	% (Forfaits/Autorisés)
Janvier	19	682	513	75,22%
Février	17	616	463	75,16%
Mars	23	682	580	85,04%
Avril	25	660	646	97,88%
Mai	22	682	655	96,04%

Juin	22	660	617	93,48%
Juillet	26	682	607	89,00%
Août	28	682	812	119,06%
Septembre	30	660	799	121,06%
Octobre	31	682	776	113,78%
Novembre	27	660	694	105,15%
Décembre	26	1364	748	54,84%
TOTAL	59 (File active)	8712	7910	93,81%

Au mois de décembre 2023, la capacité de l'ESSIP a été étendue à 44 places.

2.3.4 Répartition des âges en 2023



58% des patients ont plus de 60 ans. La moyenne d'âge est de 61 ans.

Les hommes ont été majoritairement pris en charge :

- 49 hommes
- 10 femmes

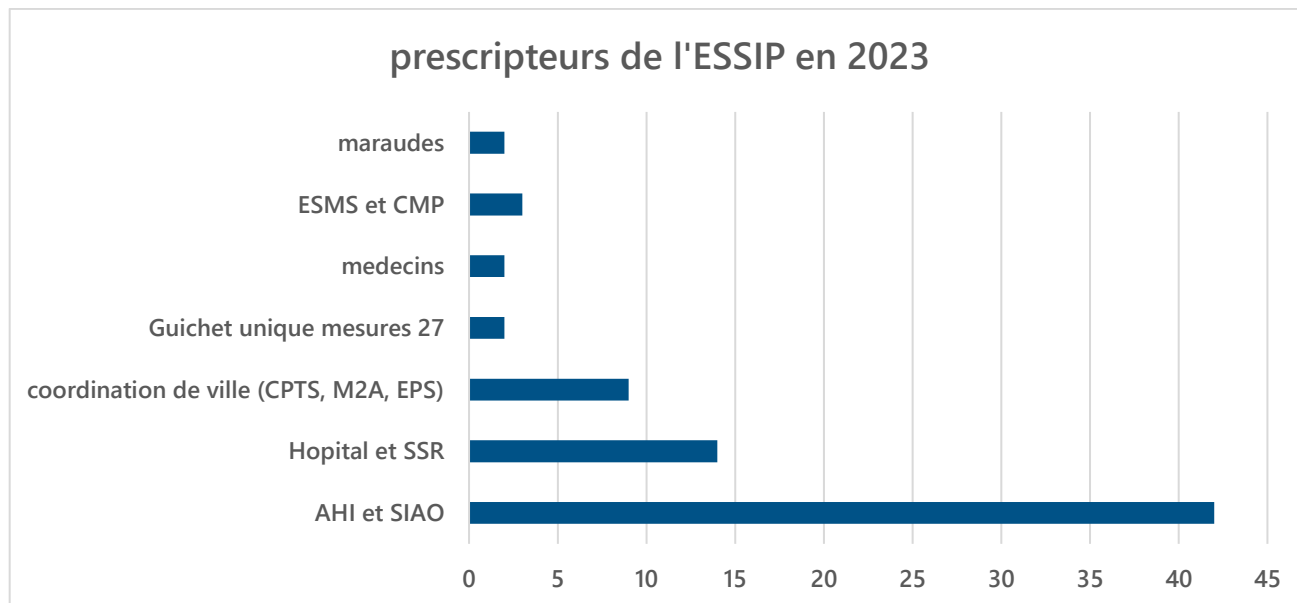
2.3.5 Nouvelles demandes pour l'ESSIP en 2023

En 2023, 74 demandes ont été effectuées auprès de l'ESSIP.

Sur ces 74 demandes, 43 nouvelles prises en charge ont été réalisées, qui correspondent à 40 nouvelles personnes accompagnées.

3 d'entre elles avaient en effet déjà été accompagnées en 2022, et ont reformulé une demande en 2023.

2.3.6 Les prescripteurs de l'ESSIP en 2023



2.3.7 Motif de refus des patients en 2023

➤ 10 demandes ont été refusées par le service en 2023.

Parmi celles-ci :

- 4 refus pour des demandes inadaptées : il s'agissait de personnes ne présentant pas de facteur de précarité empêchant le recours à des services de droit commun. Ces personnes ont donc été réorientées vers des IDEL ou des SSIAD.
- 2 refus pour des demandes d'ESSIP sans soins : la demande portait uniquement sur de la coordination de parcours.
- 3 refus pour des demandes en soins IDE 7/7 à un moment où l'ESSIP n'avait pas pu recruter de deuxième IDE (faute de candidats).
- 1 refus pour une personne sans adresse ni lieu stable de réalisation des soins.

➤ 18 demandes n'ont pas abouti pour les motifs suivants :

- TS injoignable : 1
- Demande formulée par le TS mais refus de la personne : 6
- Sans suite (hospi, patient parti, etc) : 9
- Choix de continuer avec l'IDEL : 2

Par ailleurs 3 demandes étaient encore en cours au 31 décembre 2023.

2.3.8 Motifs de prise en charge

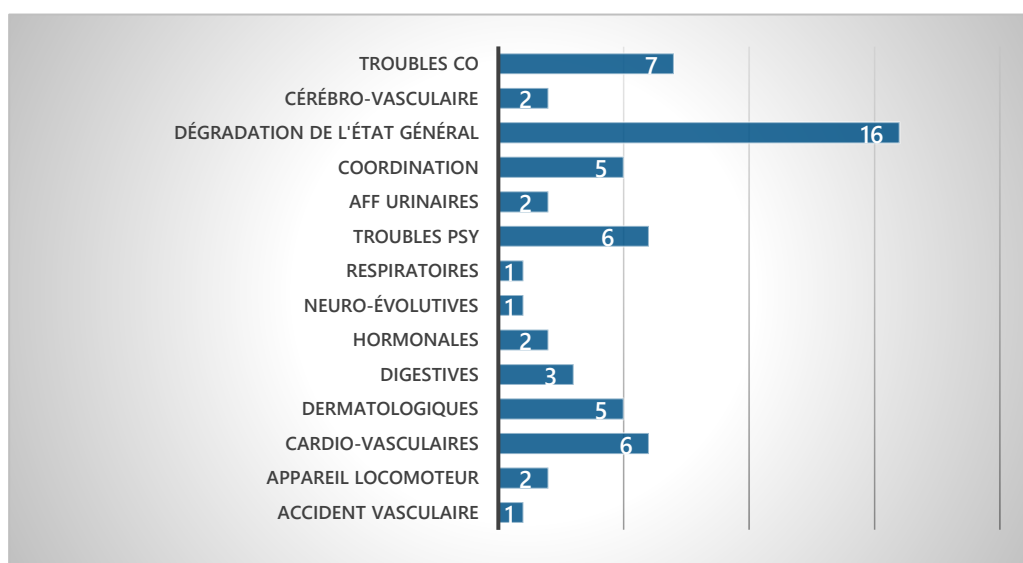
Le plus souvent les demandes de prise en charge sont motivées par une demande d'aide à la toilette identifiée par un travailleur social ou la personne elle-même.

Cependant au fil du temps, nous constatons que de plus en plus souvent, la demande auprès de l'ESSIP est motivée par un besoin de coordination.

Il arrive en effet que des travailleurs sociaux nous sollicitent pour des personnes dont ils constatent la grande fragilité liée au grand âge ou à une dégradation de l'état général.

Il s'agit alors pour l'IDEC de l'ESSIP de trouver un médecin, un kiné, une pharmacie, etc. et mettre en œuvre les soins adaptés.

A titre indicatif, ci-dessous les pathologies les plus représentées parmi les personnes accompagnées.



2.3.9 Actes réalisés

La particularité de l'ESSIP est la forte adaptabilité de ses interventions au contexte d'intervention et aux attentes des personnes.

Ainsi, au-delà des soins prescrits, les intervenants de l'équipe peuvent être amenés à aider le patient à maintenir l'hygiène de sa chambre, à accompagner des personnes à leurs rendez-vous de soins, à aider à quelques actes de la vie quotidienne.

Cette grande adaptabilité, tant en termes de fréquence, d'horaire que de nature d'interventions rend les plannings des soignants extrêmement modulables et demande à l'IDEC beaucoup d'agilité afin de répondre au plus près des attentes et des besoins.

En effet le planning peut être très variable d'une semaine à l'autre, selon que le patient est présent ou non lors de l'intervention de l'aide-soignant, qu'il y a ou non un accompagnement à l'extérieur, une visite conjointe avec un autre professionnel à organiser, un soin à ajouter, etc.

Par ailleurs, pour assurer la cohérence de ces interventions dans l'accompagnement global des personnes, les intervenants de l'ESSIP sont régulièrement amenés à participer aux réunions de coordination des centres d'hébergement dans lesquels ils interviennent.

L'année 2023 a mis en avant une forte demande de coordination de soins et d'accompagnement aux RDV médicaux. En effet, ces accompagnements sont chronophages et parfois complexes.

Ainsi, pour pratiquement la moitié des patients, l'ESSIP s'est mobilisé sur la recherche de partenaires de soins, et en particulier de médecins traitants.

Cependant, le cœur de l'accompagnement par l'ESSIP repose sur une demande en soins, en particulier, en soins d'hygiène. Les propositions d'accompagnement et de coordination se greffent ensuite sur cette première approche par le soin.

Majoritairement, les soignants de l'ESSIP sont donc mobilisés sur des aides à la toilette et à l'habillage.

La prise des traitements est également un fort enjeu.

Les piluliers sont majoritairement réalisés, sur prescription, par la pharmacie du Conservatoire, avec qui la Fondation Maison des Champs a une convention de partenariat.

Les soignants peuvent ensuite déposer les piluliers complets et sécurisés dans le lieu de vie des patients ; selon les situations, ce pilulier est mis à la portée des patients ou sécurisé dans un lieu de stockage adapté.

Pour les personnes n'ayant pas de couverture santé, les PASS des hôpitaux délivrent les médicaments nécessaires, et l'infirmière de l'ESSIP se déplace ensuite sur le lieu de vie réaliser le pilulier.

2.3.10 Motifs de sortie

37 patients ont quitté le dispositif de l'ESSIP en 2023 :

Parmi eux :

- 1 est entrée en EHPAD
- 21 n'ont pas adhéré aux soins et n'ont pas permis que le service se poursuive
- 2 sont décédés
- 2 ont été hospitalisés
- 3 ont quitté leur hébergement
- 7 ont vu leur prise en charge se terminer avec des objectifs atteints
- 1 relai par une IDEL

Pour les 21 personnes qui n'ont pas adhéré aux soins, il s'agit de personnes pour lesquelles les centres d'hébergement demandent l'intervention de l'ESSIP, en constatant des défauts d'hygiène corporelle importants.

Lorsque les personnes sont peu demandeuses, l'IDEC convient avec elles de plans de soins très à minima (il s'agit parfois par exemple de passer juste deux à trois fois par semaine pour aider à laver les pieds ou faire un shampoing). Il s'agit alors de se laisser le temps que la personne se familiarise avec les intervenants et accepte petit à petit une prise en charge plus adaptée. Pour certaines personnes en effet, il est très dur d'accepter une aide à la toilette qui relève de l'intime.

Lorsqu'au bout d'un mois ou deux, la personne persiste à refuser toute intervention de soins, l'ESSIP met un terme tout en signifiant au centre d'hébergement la possibilité de refaire appel à l'équipe si une évolution du contexte survenait.

De fait, 3 personnes ont fait l'objet d'une réadmission en 2023.

3. LES RESSOURCES HUMAINES

L'Equipe de l'ESSIP est composée de :

	Autorisé (en ETP)	Réalisé (en ETP)
Aides-soignants	3	3.5
IDE	2	0.99
IDEC	1	1
TOTAL	6	5.49

Les soignants présents en 2023 ont fait preuve d'un engagement très fort et d'un choix résolu pour exercer auprès de publics plus fragiles.

Cependant, à l'ESSIP, comme dans les autres services de soins de la Fondation, le recrutement reste un réel défi.

L'équipe de l'ESSIP nouvellement recrutée a pu bénéficier du plan de développement des compétences déjà mis en œuvre pour le SPASAD.

4. LES PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 commence avec la mise en place de l'extension. C'est-à-dire l'augmentation de la capacité de l'équipe de 22 à 44 places.

Dès les premiers mois de 2024, le nombre de personnes accompagnées par l'ESSIP a pratiquement doublé, révélant à quel point cette extension était nécessaire.

De ce fait, une nouvelle structuration a été pensée, pour consolider l'aspect coordination de l'équipe tout en adaptant les ressources humaines aux réalités des besoins et des accompagnements.

Ainsi une seconde IDEC est en cours de recrutement tandis que les équipes IDE et AS sont également consolidées.

Par ailleurs, l'année 2023 nous a confirmé la difficulté à recruter des infirmiers et la nécessité donc, à trouver des façons d'organiser l'accompagnement tout en intégrant cette donnée.

Ceci nous a amené à travailler encore plus avec les CPTS, le SSIAD de la Fondation et même d'autres SSIAD.

Cette dynamique doit être poursuivie en 2024.

Enfin, dans la dynamique de l'ESSIP, plusieurs sujets, même s'ils ne sont pas spécifiques aux personnes en situation de grande précarité, nous interpellent.

Nous souhaiterions en particulier pouvoir développer des actions en faveur des personnes en situation de logement surencombré et de personnes en situation d'addiction.